

TRY  
**BLACK HORSE**  
ALE  
100 Years of Brewing  
Experience behind it

**Le Monde  
Ouvrier**



**The Labor  
World**

DRINK  
**DOW'S ALE**  
Standard of Strength  
and Quality

Rédaction: 11, rue Saint-Paul Ouest

"INSTRUIRE ET AMELIORER"

Téléphone: LANCASTER 5361

# La délégation ouvrière à Québec

Mercredi dernier, date du 18e anniversaire de la mort du grand Canadien que fut Wilfrid Laurier, les unions internationales de la province de Québec, sous la conduite du comité exécutif du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, se présentaient devant le Cabinet provincial pour faire la présentation de leurs demandes de législation au gouvernement de la province. La délégation était conduite par P.-M. Draper, président du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, et elle fut introduite aux membres du Cabinet par M. Raoul Trépanier, président du comité exécutif provincial, en l'absence de M. J.-A. Pouliot, député de Missisquoi, qui était retenu chez lui par la maladie.

La délégation fut reçue, mercredi, à 11 heures, par l'hon. M. Duplessis, premier ministre, l'hon. William Tremblay, ministre du Travail, l'hon. F.-J. Leduc, ministre de la Voirie, et plusieurs autres membres du Cabinet, ainsi que l'hon. sénateur Thomas Chapais, conseiller législatif. Etaient également présents M. Gérard Tremblay, sous-ministre du Travail, et Gus. Franco, président de la Commission du salaire minimum des femmes.

La délégation, qui rencontrait les membres du Cabinet provincial actuel pour la première fois, fut l'objet d'une réception cordiale et les ministres montrèrent un réel intérêt aux demandes présentées, demandant force renseignements et même poussant l'amabilité jusqu'à suggérer des demandes que les délégués semblaient croire prématurées mais qu'ils seraient très heureux de voir adoptées.

Comme nous le disions plus haut, la délégation était conduite par les membres de l'exécutif provincial du Congrès des Métiers et du Travail, nommé MM. P.-M. Draper, président du Congrès, Raoul Trépanier, président de l'exécutif, Omer Fleury, Jack Cupello et Pierre Lefèvre; M. A. Bastien, organisateur canadien de la Fédération Américaine du Travail; James Brodrick, représentant canadien de l'Union internationale des Electriciens; Arthur Martel, représentant canadien de la Fraternité unie des Charpentiers et Menuisiers d'Amérique; J.-A. D'Aoust représentant canadien de l'Union internationale des Travailleurs en papier, pulpe et sulfite; L.-A. Beaudry, vice-président de la Fraternité des Wagonniers de chemins de fer; Jas.-C. Gascoyne, vice-président canadien de la Fraternité des Chauffeurs et Huileurs; Chester Jordan, président du Conseil provincial des Travailleurs en papier; William L. Best, représentant canadien de la Fraternité des Employés de trains; Chas. Massé, représentant législatif de la Fraternité des Chauffeurs et Mécaniciens de locomotives; H. Vaillancourt, H. Corrigan, Alphétus Mathieu, représentants du Conseil des Métiers et du Travail de Montréal; Albert Lamonde et Jos. Matte, représentants du Conseil fédéré des Métiers et du Travail de Québec et Lévis; L.-P. Lacroix, Emile Lajoie, J.-T. Joly, représentants du Conseil des Métiers et du Travail des Trois-Rivières; G. Gravel, local 137, Travailleurs en pulpe et papier; Elz. Breton, A.-E. Bouchard, local No 2, Employés municipaux de Québec; Jos. Tremblay, local 606, Jules Bélanger, local 248, Fraternité des Wagonniers de chemins de fer; J.-W. Blaquière, Henri Richard, J.-E. Gariépy, Union Typographique Jacques-Cartier No 145, de Montréal; Emile Fagnant, président du local 52, Union internationale des Pressiers et Assistants, Montréal; C. Miron et A.-P. Nolet, local 234, Fraternité des Wagonniers, Montréal; Jack Schwartz, Association des Employés de bureau de Montréal; M. Morris, Nelson Fortier, local 200, Employés de tavernes, hôtels et restaurants; Ephraïm Bédard, local 730, Fraternité des Charpentiers et Menuisiers, Québec; J.-A. Charron, local 307, des Travailleurs en fer, Montréal; L.-A. Martin, local 217, Fraternité des Wagonniers; Ed. Bernier, président, Art. Chamberland, jr., Olivier Caouette, local 302, Union Typographique de Québec; Jos. O'Reilly, local 662, Fraternité des Wagonniers; W.-B. Walsh, E.-J. O'Doherty, local 1118, des Electriciens; Jos. Bell, L. Fleury, André Lamonde, local 18006, Employés d'élevateurs à grains; Charles McKercher, local 249, Travailleurs en chaussures, Montréal; Donat Bibeault, Karl Trolsaas, Association des Débardeurs, local 373, de Montréal; Gérard Gagnon, président de l'Union des Employés de tramways, division 790, Montréal. Bref, la délégation était composée de représentants de presque toutes les unions internationales de la province de Québec.

De la discussion qui se poursuivit durant l'entrevue, il ressort que le gouvernement est favorable à l'organisation ouvrière; à l'égalisation des salaires dans cette province pour rivaliser avec ceux payés dans les autres provinces; et que le premier ministre promet de mettre fin aux bas salaires dans le Québec.

Pendant que le président du Congrès des Métiers et du Travail, M. Draper, pria le gouvernement d'adopter une loi reconnaissant le droit aux ouvriers de s'organiser comme ils l'entendraient, en faisant partie de l'union ouvrière de leur choix, le premier ministre assura les délégués qu'il faut que cesse l'opposition à l'organisation ouvrière. Les employeurs, soit individuellement ou collectivement, doivent prendre avis qu'il leur faudra à l'avenir se garder d'empêcher leurs ouvriers de s'organiser comme ils l'entendent. Cependant, les organisations ouvrières doivent être sur leurs gardes et se tenir exclusivement dans leur sphère, sans quoi, dit-il, telles unions pourraient donner naissance à certaines théories politiques qui seraient ensuite mises à profit par les communistes pour répandre leurs doctrines dangereuses. "Jamais", dit-il, "tant que je serai premier ministre, le gouvernement ne reconnaîtra le communisme, ni individuellement ni collectivement. Nous ferons sans peur la guerre au communisme."

M. Draper fit alors remarquer que le projet de loi qu'il suggérait était conforme à la loi et que d'ailleurs les unions internationales avaient toujours été et sont encore opposées au communisme, qui est leur plus grand ennemi. "Nous tâchons", dit-il, "d'éliminer de nos unions tous ceux qui ont des théories dangereuses et qui tentent de saper l'ordre public. D'ailleurs, les unions ouvrières n'ont rien de commun avec les organisations communistes qui ne sont pas des unions de métier, étant plutôt un parti politique. Les unions internationales sont opposées à toutes les dictatures, quelle qu'en soit la désignation: Fascisme, communisme, hitlérisme, nazisme." L'honorable premier ministre se montra satisfait des explications du président du Congrès et a précisé qu'il n'avait pas voulu dire que les unions internationales étaient des organismes communistes.

(Suite à la deuxième page)

## Travail et capital

Il devient de plus en plus évident que l'Etat a le droit, sinon le devoir, d'intervenir dans les conflits entre le Travail et le Capital et d'assurer d'abord la sécurité économique de cette chose vivante qu'est le Travail, producteur de toute richesse et sans se soucier outre mesure du Capital, si ce n'est pour le maintenir à la raison.

Il serait puéril de vouloir supprimer le Capital, mais il ne paraît pas être trop tôt pour songer à réduire le salaire de ce capital privé, de façon à augmenter d'autant celui de la main-d'oeuvre, ouvrière et autre. Le désordre économique dont nous subissons les déprimants effets est précisément dû en partie au fait que, jusqu'à présent, on s'est trop préoccupé de la sécurité économique du Capital et pas assez de celle du Travail. Il en est résulté une concentration du pouvoir d'achat parmi une minorité de citoyens du pays et une quasi nullité de ce pouvoir d'achat parmi la majorité de notre population.

L'étatisme, ce mal qui répand la terreur parmi les timorés de ce monde, a pourtant acquis droit de cité dans nos démocraties désemparées. Lentement mais sûrement, il s'est substitué à cette fameuse et soi-disant initiative privée à laquelle on peut reprocher, entre autres choses, d'avoir fait la part trop large à la notion argent et trop petite au côté purement "humain" de la question économique dans les relations entre citoyens d'un même pays. Sans doute l'étatisme en est-il encore à l'état embryonnaire dans les nations non totalitaires, mais sa poussée s'accroît sans cesse devant l'impuissance des capitalistes à donner la priorité au salaire sur les dividendes, à assurer la suprématie du capital humain sur le capital financier. Et comme cette impuissance est "nécessairement" voulue, on peut en déduire que les gouvernements se verront de plus en plus, sous la pression de l'opinion publique en général et des revendications ouvrières en particulier, dans l'obligation de réglementer les relations entre le Capital et le Travail, ne fut-ce que pour rogner les privilèges abusifs de celui-là et soustraire celui-ci de l'insécurité économique qui, jusqu'à présent, a été surtout le lot de la classe laborieuse.

Assurer la sécurité économique de la grande famille ouvrière par une équitable redistribution de la main-d'oeuvre et, en même temps, limiter le salaire du capital argent, c'est réduire le coût de la vie et, par le fait même, augmenter le pouvoir d'achat de la grande majorité des consommateurs. Car l'augmentation des salaires suivie d'une augmentation correspondante du coût de l'existence ne rime à rien du tout. Ou il faut augmenter ceux-là sans augmenter ceux-ci ou bien il faut garder le statu quo des salaires et réduire le coût de la production pour augmenter le pouvoir d'achat, but essentiel de toute économie humanisée.

Quels que soient les moyens employés, il faut en arriver à relever la valeur du travail, c'est-à-dire du capital humain, et ramener le capital financier à ses proportions naturelles. C'est là, à notre point de vue, le fond même de ce qu'on appelle, à l'heure actuelle, la question sociale.

OSCAR LATREILLE.

## Le Conseil des Métiers et la loi des prêts pour habitations

Quatre-vingt-cinq délégués assistaient à la séance bi-mensuelle du Conseil des Métiers et du Travail, jeudi soir, à l'hôtel Mont-Royal. M. Raoul Trépanier, assisté des vice-présidents Pierre Lefèvre et Jack Cupello, présidait. On remarquait à leur poste respectif, le nouveau secrétaire, J.-E. Gariépy, et le nouveau trésorier, J.-P. Coriveau. M. Emile Fagnant, président de l'Union des Pressiers, local 52, agissait comme statisticien, en l'absence de M. H. Vaillancourt.

Le Conseil a été saisi de plusieurs questions, entre autres celle de l'assurance-chômage, dont la loi fédérale a été déclarée *ultra vires* par le Conseil privé, mais qui a été présentée au Cabinet provincial par la délégation ouvrière qui s'est rendue à Québec, cette semaine. On a demandé au gouvernement provincial de faire sienne la loi d'assurance-chômage fédérale et que, de plus, les autres provinces soient invitées à faire de même, établissant par ce fait une loi provinciale dans toutes les provinces du pays, et ceci dans le plus court délai.

Une autre question qui ne manque pas d'intérêt, par le temps qui court, fut soumise, sous forme de résolution concernant la construction d'habitations, par l'Union des Charpentiers-Menuisiers, local 134.

Cette résolution était ainsi conçue:

"Attendu que le gouvernement fédéral, pour venir en aide aux ouvriers des métiers de la construction, avait décidé de faciliter les emprunts à ceux qui désiraient construire des habitations, et qu'en effet une loi spéciale avait été adoptée; attendu que, pour bénéficier de ces emprunts, des formalités trop nombreuses y

sont attachées; attendu, de plus, que seuls certains quartiers privilégiés de Montréal peuvent bénéficier de ces prêts. En conséquence, qu'il soit résolu, que le Conseil des Métiers et du Travail proteste énergiquement, auprès du gouvernement fédéral, responsable de cette loi et de ses règlements."

Le fait qu'à Montréal, on refuse de prêter aux citoyens résidant dans l'Est de la ville, lesquels, partant ne peuvent bénéficier de ces emprunts, cause une obstruction au principe même de cette loi, qui avait été adoptée dans le but de remédier au chômage. Et les agissements de ceux qui ont l'administration financière de cette loi causent du mécontentement et portent à croire à l'injustice vexatoire pour ceux qui résident dans l'Est de Montréal, qui seraient prêts à profiter de cette loi.

Après les remarques des délégués Martel et Lefèvre, sur le désavantage de cette loi de prêts pour habitations, par un vote unanime, le Conseil endosse la résolution.

Une délégation, composée de MM. Gabriel-G. Gelt et César Vilar, de la Fédération du Travail de Cuba, a été entendue. Les délégués ont exposé la situation déplorable qui était faite aux ouvriers cubains, par le nouveau régime de dictature militaire de Miguel Gomez. Sous ce régime, aucune union ouvrière n'a le droit d'existence et ceux qui sont reconnus membres d'une union sont mis en prison. Un des délégués, M. Vilar, déclara être une victime du régime, ayant subi un terme de 11 mois de prison pour ses activités ouvrières. Les délégués demandèrent l'appui moral au

(Suite à la quatrième page)

(Suite de la première page)

Pour ce qui a trait aux salaires des ouvriers dans l'industrie, le premier ministre déclara que "dans bien des cas, les ouvriers de notre province, employés dans les mêmes industries et préposés au même travail que leurs confrères dans d'autres parties du Dominion, reçoivent des salaires inférieurs." "Ceci devra cesser et cessera", a-t-il promis aux représentants des unions.

Nous estimons qu'il ne s'agit pas que de lutter contre le communisme pour opérer les réformes nécessaires, il y a d'autre chose qui ne va pas dans notre système économique actuel, et nous sommes portés à penser comme M. Bourassa que "la province de Québec souffre actuellement de la pire dictature économique qui puisse exister sur terre... Si jamais nous avons une révolution dans la province de Québec elle sera causée non par les communistes, mais bien par le trust."

Toute cette discussion, la plus intéressante de l'entrevue, fut soulevée par la clause 2 du projet de loi relativement au droit des ouvriers de s'organiser. Le président Draper présenta au gouvernement et expliqua les différentes clauses de ce projet de loi que les unions internationales veulent faire adopter par toutes les Législatures du Dominion, vu le récent arrêt du Conseil privé qui ne reconnaît pas au gouvernement fédéral le droit de légiférer en cette matière. Voici le texte de cette proposition:

"Sa Majesté, de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de la province de Québec décrète ce qui suit:

1. La présente loi peut être citée sous le titre de *Loi concernant la liberté d'association des unions ouvrières*.

2. En la présente loi, les mots "union ouvrière" signifient toute association ou organisation d'employés, à l'emploi d'un ou de plusieurs employeurs, qui est formée dans le but de promouvoir par des moyens conformes à la loi, les intérêts de tels employés pour ce qui concerne les termes et les conditions de leur emploi, et qui est libre de toute influence, domination, restriction ou intervention indue de la part d'employeurs ou d'associations d'employeurs.

3. Les employés pourront légalement se former en union ouvrière.

4. Les employés pourront légalement négocier collectivement avec leur employeur ou leurs employeurs, et conduire telles négociations par l'entremise de l'union ouvrière des employés, et par l'entremise des officiers dûment choisis de telle union.

5. Il sera illégal à l'avenir pour tout employeur d'insérer une clause dans un contrat écrit d'engagement, ou d'imposer une condition dans un contrat verbal d'engagement, ou de maintenir en vigueur telle clause ou condition après la mise en vigueur de la présente loi, si telle clause ou telle condition tend à restreindre l'exercice des droits conférés à l'employé par la présente loi, et toute clause ou condition est *ipso facto* nulle, non avenue et de nul effet.

6. Tout employeur soit un individu, une firme ou une corporation, qui cherche à intimider un employé, menace de lui faire perdre sa position ou son emploi, ou lui fait perdre sa position ou son emploi, menace d'imposer ou impose une pénalité pécuniaire pour empêcher cet employé de se joindre à une union ouvrière, sur condamnation devant un tribunal de juridiction compétente, est passible, dans le cas d'un individu, d'une amende n'excédant pas cent piastres (\$100.00) pour chacune de ces offenses, ou à défaut de paiement de l'amende imposée, d'un terme d'emprisonnement n'excédant pas trente (30) jours; et, dans le cas d'une corporation, à une amende n'excédant pas mille piastres (\$1,000.00). Dans le cas d'une corporation, si l'amende imposée n'est pas payée, le ou les officiers responsables de la dite corporation en seront personnellement tenus.

7. La présente loi entrera en vigueur dès qu'elle aura reçu la sanction royale."

C'est la clause 2 qui a provoqué l'intéressante discussion et qui a amené les plus importantes déclarations du premier ministre. La clause 6, au sujet des pénalités, incita l'hon. F.-J. Leduc, ministre de la Voirie, à demander qui porterait les plaintes dans le cas d'infractions. Pour lui, il voudrait pouvoir trouver une solution qui mettrait pratiquement l'administration de la loi entre les mains des membres des comités formés conformément à la Loi de l'extension juridique des ententes collectives de travail, dans le but d'éviter à l'employé des frais et démarches qui pourraient lui faire perdre sa position.

M. P.-M. Draper, président du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, fut le premier délégué appelé, après la présentation de la délégation au Cabinet par le président de l'exécutif, R. Trépanier, à soumettre la demande qui a trait à l'organisation ouvrière, en accompagnant cette demande des explications nécessaires et demandées par le premier ministre:

La tendance continuelle d'employeurs arbitraires d'empêcher leurs employés de s'organiser en union ouvrière pour leur protection mutuelle nous oblige à réitérer la demande déjà présentée à l'effet que de la législation soit adoptée qui protégerait le travailleur manuel et non-manuel dans l'exercice de son droit de s'organiser comme bon lui semble; de négocier collectivement; obtenir la signature de contrats; être représenté par des officiers de son choix, même avec l'assistance du Gouvernement lorsqu'il sera nécessaire de régler tout grief survenu.

C'est à ce stade de l'entrevue que le président Draper présenta le projet de loi reconnaissant aux ouvriers le droit de s'organiser, avec l'appui de la loi.

M. A. Bastien, organisateur de la Fédération Américaine du Travail dans la province de Québec, soumit à l'étude du cabinet les amendements suggérés à la loi de compensation des accidents du travail.

Nous estimons que la méthode suivie par la Commission des accidents du travail pour calculer la moyenne du gain des ouvriers accidentés, sur laquelle est basée l'indemnité à être payée, est inadéquate et injuste pour les ouvriers; l'indemnité à être payée dans les cas d'accidents du travail devrait être établie en conformité avec le dommage à l'accidenté. Nous vous suggérons d'amender la loi de compensation des accidents du travail de manière à établir le salaire annuel de l'ouvrier, devant servir de base à la fixation de l'indemnité, en multipliant le salaire quotidien que l'ouvrier gagne au moment de l'accident, par 300, ce qui représenterait la moyenne du nombre de jours ouvrables, tel que prévu dans le rapport de la Commission d'étude sur la réparation des accidents du travail, 1925; et, qu'en plus, considération soit aussi donnée aux possibilités de gains futurs pour les jeunes ouvriers accidentés, et que la compensation soit augmentée de 66% à 75%.

Nous insistons également pour que tous les ouvriers indistinctement soient assujettis à la loi de réparation des accidents du travail, ne voyant aucune raison pour que les employés d'hôtels et de restaurants ne le soient pas, la nature de leur travail les exposant à de multiples accidents, de nature mineure, nous l'admettons, mais accidents quand même.

Dans la liste des maladies professionnelles il serait désirable d'y ajouter (a) tout empoisonnement silicique incluant silice contractée par les employés de fonderie; (b) morsures de froid et infection de poison de lierre contractées par les employés de chemins de fer préposés à l'entretien de la voie ferrée et tous autres qui, de par leur occupation, sont exposés à ces dangers.

Nous désirons attirer votre attention sur le fait que, sur la commission des accidents du travail, telle que constituée, l'ouvrier se trouve à n'avoir aucun représentant; et que dans tous les cas à être jugés par ladite

Commission, c'est l'ouvrier qui est le principal intéressé, étant donné que c'est lui qui est accidenté; nous restons persuadés qu'un ouvrier ayant des connaissances pratiques serait d'une aide précieuse dans l'étude des cas d'accidents et des problèmes qui en découlent; qu'en émettant toutes ces considérations, l'ouvrier, par le nombre qu'il représente dans cette province, devrait en justice avoir droit de dire son mot dans des questions qui l'intéressent vitement; la part de travail apportée par l'organisation ouvrière dans le règlement de tous les problèmes économiques mérite, de nos gouvernements, plus de considération. Nous demandons instamment la nomination d'un représentant du Travail Organisé sur la Commission des accidents du travail.

La question du chômage fut exposée par le délégué Jos. Matte, du Conseil fédéré des Métiers et du Travail de Québec. Il fit un exposé détaillé et rempli de faits de ce que les ouvriers pensent de cette question, après avoir lu la clause suivante:

Tous reconnaissent que le chômage continue à être le problème le plus angoissant de l'époque que nous traversons et qu'il ne peut se résoudre que par l'adoption de mesures plus hardies que celles adoptées dans le passé. Nous reconnaissons pleinement les difficultés auxquelles vous avez à faire face et les efforts faits, conjointement avec les autorités fédérales et municipales, pour améliorer la situation précaire de milliers et de milliers de chômeurs.

Le Travail Organisé, tel que représenté par le Congrès des Métiers et du Travail du Canada, a toujours prétendu que la première chose à faire était de pourvoir à l'occasion d'emploi, et si les entreprises privées ne suffisaient pas, le gouvernement devrait faire tous les efforts possibles pour procurer de l'emploi, en entreprenant des travaux publics, etc. Nous soutenons que les secours directs devraient être utilisés seulement quand tous les autres moyens ont été épuisés et ils ne devraient être accordés qu'à ceux qui sont incapables de travailler. Cependant, en accordant les secours directs, ils devraient être proportionnés aux besoins de celui qui les reçoit et non pas seulement pour lui procurer de la nourriture, le vêtement et le logement. Les femmes sans travail devraient recevoir la même considération que celle accordée aux hommes.

Quoique, dans une certaine mesure, de l'emploi ait été créé par la construction et la réfection de routes et autres projets semblables, il y a eu bien peu de fait pour donner de l'occupation aux nombreux ouvriers des métiers de la construction qui sont probablement les plus affectés par la crise du chômage. Nous vous suggérons, en particulier, l'adoption d'un programme élaboré de construction d'édifices publics, de réparation et de remodelage d'autres, tant au point de vue sanitaire que de la sécurité.

Nous nous permettons également d'attirer votre bienveillante attention sur le fait que rien n'a jusqu'à date été fait pour faire disparaître les taudis si nombreux dans les quartiers ouvriers de la métropole du Canada; ceux-ci sont des centres de dégénérescence de la race, tant au point de vue physique que moral, qu'il faut supprimer; ces entreprises soulageraient non seulement la misère parmi les ouvriers des métiers du bâtiment, mais elles diminueraient le chiffre effarant des secours directs payés aux sans-travail tout en prouvant être dans l'intérêt de la province entière.

Nous suggérons qu'un fonds soit créé pour aider les municipalités à faire disparaître les taudis et que le gouvernement provincial établisse un standard minimum des règlements de bâtisses qui devrait être suivi par toutes les municipalités à l'avenir et serait une condition essentielle à l'octroi de ces subventions.

Pour soulager le chômage chez la femme, nous croyons sincèrement que le gouvernement devrait donner l'exemple et ne pas tolérer à son emploi des femmes mariées dont le mari est déjà dans le service civil ou occupe une situation lucrative; tout comme il devrait donner la préférence aux compétences dans l'emploi, sans égard aux considérations politiques, stabiliser celui-ci tout en faisant disparaître en grande partie les inconvénients de la plaie du patronage par l'institution d'une commission du service civil, avec représentation ouvrière.

Les demandes relatives au chômage furent exposées par le délégué Omer Fleury, président du Conseil fédéré du Travail de Québec:

Les progrès continuels de la machinerie et autres méthodes de production ont rendu plus vif le problème du chômage et des moyens doivent être pris par lesquels l'équilibre pourrait être maintenu entre la production et la consommation. Le Congrès des Métiers et du Travail du Canada, réalisant la répercussion possible de ce progrès sur la vie des travailleurs, a pratiquement, depuis son existence, fait pression auprès des gouvernements sur la nécessité de réduire progressivement les heures de travail, et ses organisations affiliées dans les négociations de contrats de travail ont fait beaucoup dans cette direction. Nous ne pouvons trop fortement appuyer sur la nécessité actuelle d'une législation qui, par la réduction des jours et des semaines de travail, procurera plus d'emploi pour les chômeurs; en conséquence, nous vous demandons comme première mesure d'instituer la journée de six heures et la semaine de cinq jours sur tous les travaux publics, et en même temps le maintien des salaires actuels afin de pourvoir à une augmentation du pouvoir d'achat; ceci devrait s'appliquer également aux travaux entrepris par les municipalités, commissions ou autres autorités qui reçoivent des subventions ou des garanties du gouvernement; que le gouvernement use de son influence pour obtenir la semaine de travail plus courte dans toute la province, et de plus que dans toutes les réglementations de salaire minimum et des conventions collectives de travail, la réduction des heures de travail et l'augmentation du pouvoir d'achat devraient s'appliquer.

Mais en attendant l'établissement des conditions plus haut énumérées nous demandons au gouvernement provincial d'amender la Loi 23 George V, Chapitre 40, en enlevant les mots suivants dans les quatrième et cinquième lignes de l'article 6: "complémentaire ou urgent", pour les remplacer par les mots: "excepté pour sauver la vie ou la propriété"; afin de permettre à cette loi d'atteindre le but pour lequel elle a été créée, et d'avoir un meilleur contrôle dans la surveillance de cette loi ou ordre en conseil; que les mots suivants soient insérés: "il ne sera pas permis de faire plus de 40 heures par semaine, et pas plus de 8 heures par jour. Les cinq premiers jours de la semaine à partir de 8 heures du matin à midi et de 1 heure de l'après-midi à 5 heures du soir."

Nous devons également insister sur la nécessité d'amender le chapitre 185 (S. R. Q., 1925). Loi pourvoyant à un jour de repos par semaine pour les employés dans certaines industries, afin d'y assujettir non seulement les employés d'hôtels, restaurants et clubs, mais également ceux des endroits d'amusements ou tout autre commerce ou industrie opérant à feu continu.

Nous estimons que la législation relative aux établissements industriels et commerciaux (Chap. 182, S. R. Q.) ne convient plus à la situation actuelle et qu'elle devrait être révisée et entièrement reconsolidée; nous pourrions citer des exemples nombreux, nous n'en mentionnerons que quelques-uns:

A l'article 1, (3a), il est dit: les mots "établissement commercial" signifient tout endroit où l'on vend ou offre en vente des marchandises, etc., de ce fait les endroits où l'on vend exclusivement du "service" sont exemptés de l'application de cette loi en ce qui concerne le service d'inspection, les heures de travail, mais également pour la fixation d'un salaire minimum.

A la Section IV, "du travail des garçons, filles ou femmes et de la durée et des conditions de ce travail", on ne vise que les garçons âgés de moins de 18 ans, les jeunes filles et femmes.

Nous estimons que les bienfaits de cette législation sociale devraient s'étendre à tous indistinctement, main-d'oeuvre masculine comme féminine.

Nous constatons également une anomalie dans la répartition des heures de travail: pour les établissements industriels, elle est de 55 heures par semaine, soit pas plus de 10 heures par jour, la journée ne devant pas commencer avant 6 heures du matin ni se terminer après 6 heures du

(Suite à la troisième page)

(Suite de la deuxième page)

soir; dans les établissements commerciaux, la durée de travail peut être de soixante heures par semaine, ces heures de travail à être distribuées entre 7 heures du matin et 11 heures du soir; dans les hôtels et restaurants, la durée de travail peut être de soixante et douze heures par semaine, soit six jours de douze heures.

Nous estimons, dans les circonstances, qu'il est urgent d'établir une journée maximum de travail de huit heures pour tous, tout comme nous estimons qu'une enquête sérieuse s'impose pour abolir entièrement le système de travail à la pièce ou au bonus.

Le délégué Fleury dit que, malgré que la semaine de 40 heures était établie dans les métiers de la construction dans la province, il n'y avait pratiquement que la région de Montréal qui en profitait, parce que trop d'exemptions avaient été accordées par arrêtés ministériels.

Le délégué Pierre Lefèvre, membre du comité exécutif du Congrès, et qui fut nommé pour faire partie de la commission d'étude pour l'amendement de la loi des contrats collectifs, se fit l'interprète des délégués pour présenter la clause ayant trait aux conventions collectives, se lisant comme suit:

Nous prenons bonne note du fait que votre gouvernement a institué une commission d'enquête sur cet important sujet et nous vous en félicitons.

Nous espérons que cette commission d'études vous suggérera des amendements de nature à rendre cette législation sociale plus efficace.

Nous nous permettons également de répéter une demande faite par le Travail Organisé, il y a déjà plusieurs années, à l'effet d'établir dans la province de Québec un système de conseils de prud'hommes qui régleraient les cas d'infractions aux conventions collectives de travail et autres difficultés ou malentendus entre patrons et ouvriers.

Le délégué L.-P. Lacroix, président du Conseil des Métiers et du Travail des Trois-Rivières, soumit la clause relative au salaire minimum des femmes, se lisant comme suit:

Nous reconnaissons l'excellent travail accompli par la Commission du Salaire Minimum des Femmes touchant l'application des ordonnances réglementant le salaire minimum des femmes de cette province.

Nous constatons que la loi du salaire minimum des femmes — comme son nom l'indique — ne protège celles-ci qu'en partie. L'article 6a du chapitre 100 dit bien que "lorsqu'il s'agit, dans l'opinion de la commission, d'un travail qui d'ordinaire et selon la coutume est exécuté par des femmes, il est interdit d'y employer un ouvrier à un salaire moindre que celui fixé par ordonnance de la commission pour ce travail fait par des femmes"; en théorie, cet article semble vouloir protéger les jeunes garçons, voire même les hommes, mais en pratique, en dépit du fait que la commission stipule que certaines opérations sont par la coutume du travail de femme, il est toujours facile à un patron de définir l'occupation d'un de ses ouvriers de manière à ce que celui-ci ne tombe pas sous l'effet d'une ordonnance du salaire minimum.

Nous demandons que la loi soit amendée en y ajoutant:

"qu'aucun garçon ou homme, employé dans une entreprise industrielle ou commerciale régie par une ordonnance du salaire minimum, ne pourra être payé à un taux de salaire inférieur à celui ainsi fixé pour le travail féminin; de plus, les dispositions d'une ordonnance de la commission s'appliqueront à tout le personnel, tant masculin que féminin."

Nous estimons que la juridiction de la Commission devrait s'étendre non seulement aux établissements industriels et commerciaux ainsi qu'aux hôtels, clubs et restaurants, mais bien à toute la main-d'oeuvre féminine sans aucune exception: employées de bureau, service domestique et même au personnel de l'enseignement laïque.

Les membres du Cabinet soulevèrent alors la question d'un salaire minimum pour tous les travailleurs indistinctement et demandèrent l'opinion des délégués. Ceux-ci répondirent que s'il n'y avait pas d'autre moyen de régler les difficultés présentes et d'empêcher l'exploitation éhontée qui se fait aujourd'hui de la main-d'oeuvre, tant masculine que féminine, les travailleurs organisés se montreraient en faveur de cette mesure. Toutefois, si le gouvernement accorde aux ouvriers la reconnaissance officielle, par un texte de loi, de leur droit de s'organiser, ils ne croient pas qu'il sera nécessaire d'établir un salaire minimum pour tous les travailleurs, vu que ceux-ci auront un moyen facile et profitable de combattre l'exploitation par l'organisation ouvrière.

Le délégué J. Cupello, membre de l'exécutif provincial, fit connaître l'opinion du mouvement ouvrier international en faveur du maintien de la législation actuelle concernant la vente des spiritueux.

Faisant suite à une recommandation du Conseil des Métiers et du Travail de Montréal, nous nous déclarons en faveur du maintien de la vente des spiritueux telle qu'actuellement contrôlée par le gouvernement, et, de plus, nous nous déclarons opposés à la vente des boissons fortes, autres que les bières et vins, dans les tavernes.

Après les commentaires du délégué Cupello, le premier ministre Duplessis promit qu'il n'y aurait aucun changement dans l'administration de la loi des liqueurs, du moins à la présente session.

Le délégué Alphéus Mathieu, du Conseil des Métiers et du Travail de Montréal, préconisa la mise en vigueur du programme de législation sociale recommandé par la Commission d'étude des assurances sociales. Comme membre de la Commission du Chômage de Montréal, le délégué Mathieu montra dans quelles proportions ces mesures sociales soulageraient le fardeau des secours directs qui ne rapportent rien et qui sont un grand danger pour notre système économique. Il lut et commenta la résolution suivante:

Il y a déjà plusieurs années que la Commission d'études des assurances sociales a présenté son rapport, depuis nous constatons à regret que la plupart des recommandations contenues dans celui-ci, n'ont pas été adoptées. Le Travail Organisé émet le voeu que votre gouvernement se mette résolument à la tâche afin que ce programme d'assurances sociales soit réalisé dans le plus bref délai possible.

Nous avons enfin une loi des pensions de vieillesse dans notre province, nous sommes des plus heureux de constater qu'un assez grand nombre de vieillards, des deux sexes, reçoivent maintenant leur chèque de pension; nous tenons à vous rappeler que la limite d'âge des travailleurs dans l'industrie et le commerce ayant été considérablement réduite, des milliers de personnes sans emploi sont relativement jeunes ou d'âge moyen, ce qui rend l'emploi d'hommes d'âge mûr presque problématique; nous estimons que l'âge d'admission à la pension devrait être réduite de 70 ans à 60 ans.

Nous réitérons également notre demande pour l'adoption d'un système d'allocation aux mères nécessiteuses ainsi que l'établissement de l'assurance en maladie et invalidité.

Nous vous félicitons d'avoir inauguré un système de crédit agricole qui aidera, nous l'espérons, le travailleur de la terre. Ne serait-il pas opportun maintenant de créer un système de crédit ouvrier qui permettrait à celui-ci de se faire bâtir un "home" et servirait également à développer la petite industrie?

L'hon. William Tremblay, ministre du Travail, demanda si les ouvriers pouvaient profiter de la législation fédérale relative aux prêts pour la construction de maisons d'habitation. Le président Trépanier demanda alors au délégué Arthur Martel de donner les renseignements demandés. Celui-ci dit que cette législation peut être très bonne, mais que les ouvriers ne peuvent en

profiter, s'ils ne gagnent pas un salaire de quarante à quarante-cinq dollars par semaine. Ensuite, il y a tant de paperasserie et d'exigences déraisonnables qu'il n'y a que les quartiers riches de Montréal (dans cette province) qui peuvent profiter des prêts consentis par cette législation. C'est pourquoi nous demandons un crédit ouvrier modelé sur le crédit agricole provincial.

Au délégué L.-A. Beaudry, en sa qualité de vice-président de la Fraternité des Wagonniers de chemins de fer, et de connaisseur en la matière, échet la tâche de présenter les demandes relatives au transport par camion-automobile:

La nécessité d'un contrôle plus efficace du trafic commercial sur nos grandes routes et l'élimination d'une compétition injuste avec les réseaux ferroviaires, s'impose plus vivement que jamais. Nous estimons que la réglementation du transport commercial par tracteur automobile devrait être sous le contrôle de la Commission des chemins de fer et nous prions de coopérer avec les autres provinces pour atteindre ce but.

Nous demandons également une mise en vigueur plus stricte des heures maximum d'emploi pour les conducteurs de voiture pour le transport commercial et dans l'intérêt de la sûreté publique nous demandons que deux conducteurs soient en charge sur toutes ces voitures. Une taxe spéciale devrait être imposée sur toute voiture à remorque pour charroyage de marchandise.

Dans l'intérêt public en général, nous suggérons que les chauffeurs d'automobiles — qu'elles soient publiques ou privées — soient tenus de passer un examen de compétence au point de vue physique et de leur connaissance des lois du trafic, tout comme nous favorisons l'obligation pour tout propriétaire d'un véhicule moteur d'être porteur d'une assurance suffisante pour couvrir les dommages qu'il pourrait occasionner à la propriété ou à la vie des citoyens.

Nous insistons également pour qu'une législation soit adoptée rendant obligatoire le port d'une lumière sur tout véhicule à traction animale ou autre, ce qui épargnerait bien des vies et diminuerait considérablement le risque d'accidents sur nos grandes routes.

Le président Gérard Gagnon, de l'Union des Employés de Tramways de Montréal, présenta la résolution relative à l'abolition du solo-tram:

Prenant note du nombre toujours grandissant de solo-trams en usage dans les villes de la province, et réalisant le danger pour le public en général, à cause du fait que les conducteurs de ces tramways remplissent d'autres devoirs, tels que perception des prix de passage, etc., lorsque le tramway est en marche, de nouveau nous demandons une loi qui mettrait hors la loi toutes compagnies de tramways ou municipalités qui s'occupent de transport par le moyen de tramways, de permettre à ces conducteurs de mettre ces voitures en mouvement lorsqu'ils sont occupés à faire d'autre travail. De plus, nous demandons que des mesures soient prises pour restreindre l'usage des chars à employé unique en vue d'abolir complètement ce mode de transport.

Le délégué Jos. Tremblay, représentant du local 606 de la Fraternité des Wagonniers de chemins de fer, présenta la clause relative à l'usage des matières délétères et des machines à asperger la peinture, se lisant comme suit:

Dans le passé, à différentes reprises, nous avons soumis pour l'information des départements du travail et de santé, des rapports sur les risques de machines à asperger, ces rapports étant le résultat des enquêtes faites par le Conseil National des Recherches et le Conseil de Santé du Canada. Afin de prévenir les pertes de santé et de vie causées par ces hasards, nous insistons sur l'adoption d'une législation qui décréterait une meilleure réglementation et une mise en vigueur plus sévère des lois existantes gouvernant l'emploi de machines dangereuses dans l'industrie et de tout matériel délétère, qu'il soit employé à la main, à la machine à asperger ou par tout autre procédé. Nous demandons en plus que le règlement exigeant la description de matériel employé dans les manufactures de peinture, dissolvants, laques, etc., qui sont vendus aux commerçants ou au public en canistres ou autres récipients, soit plus rigoureux et mis strictement en vigueur.

L'hon. William Tremblay, ministre du Travail, se montra vivement intéressé par cette question et demanda des précisions sur certains points qui l'intéressaient particulièrement et sur les moyens à prendre pour remédier au mal. Après explications, il promit de faire une étude approfondie de cette question et assura les délégués que si leur concours était nécessaire, il n'hésiterait pas à le demander, ce qui lui fut promis avec promptitude.

Le délégué J. Cupello, membre de l'exécutif provincial, fit connaître l'opinion du mouvement ouvrier international en faveur du maintien de la législation actuelle concernant la vente des spiritueux.

Le rapport du Comité national de recherches, après une étude complète sur l'opération de machines cinématographiques, a recommandé que, dans l'intérêt de la sécurité publique, des règlements uniformes devraient être adoptés par toutes les provinces, décrétant que pas moins d'un opérateur qualifié soit employé pour chaque machine pendant tout le temps que durera la représentation ou le spectacle. Nous vous demandons de donner effet à ces recommandations et d'établir un règlement sévère d'apprentissage dans cette industrie. Ces règlements devraient pourvoir à ce que les apprentis soient licenciés, et la durée d'apprentissage devrait être d'au moins deux ans. Qu'ils soient requis de passer des examens pratiques aussi bien que théoriques; qu'il leur soit permis de travailler dans la chambre d'opération seulement sous la surveillance d'un opérateur licencié, et pendant le temps d'apprentissage d'être toujours sous la direction de l'opérateur en charge de cette chambre d'opération. Le nombre de ces apprentis ne devrait jamais dépasser cinq pour cent du nombre d'opérateurs employés.

La dernière demande fut présentée par le délégué Albert Lamonde, représentant le Conseil fédéré des Métiers et du Travail de Québec et Lévis. Cette résolution, qui est présentée depuis plusieurs années, sous diverses formes, se lisait comme suit:

La fabrication et l'installation des ascenseurs, monte-charges, escalateurs et autres moyens de transport vertical, n'ont jusqu'à date, relevé, pour ce qui est des garanties de sécurité, que des autorités locales et municipales et des règlements établis par ces autorités, aucun code de sécurité n'ayant été adopté au Canada. Toutefois, la Canadian Engineering Standards Association, les manufacturiers d'ascenseurs et l'union des ouvriers-construc-teurs d'ascenseurs viennent de préparer un code de sécurité qui sera sous peu soumis aux autorités. Nous vous prions de l'approuver et de le faire mettre en vigueur dans la province de Québec.

Le président Raoul Trépanier annonça alors que la présentation des demandes des ouvriers internationaux était terminée. Il exprima au premier ministre et aux membres de son Cabinet, toute la reconnaissance et la satisfaction des délégués de la manière dont ils avaient été reçus et de l'intérêt que les ministres avaient montré pour les questions qui nous leur avions sou-mises, disant que leurs paroles étaient un gage que quelque chose de bon et de durable serait fait pour l'amélioration du sort de l'ouvrier.

L'hon. Maurice Duplessis se dit heureux de la manière dont les délégués ont fait leurs demandes et il promit que rien ne serait négligé pour que la province de Québec soit à la tête de la Confédération en fait de législation sociale. Au nom des membres du gouvernement, et au sien, il remercia les délégués qui, dit-il, "veulent aider le gouvernement à les aider".

Il dit que les délégués des ouvriers sont toujours les bienvenus et qu'il se fera toujours un devoir de ne pas négliger leurs intérêts.



# Une Fédération Provinciale du Travail de Québec

Au cours d'une importante assemblée tenue, mardi dernier, à Québec, à laquelle assistaient les membres de l'exécutif provincial du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, les délégués des différentes sections des Unions Internationales se sont prononcés en majorité en faveur du principe de la création d'une Fédération provinciale des Unions internationales, en adoptant la résolution suivante:

"Résolu, que cette assemblée se prononce en principe en faveur de la formation d'une fédération provinciale du Travail; qu'un comité de sept membres soit nommé (y compris le comité exécutif provincial) dans le but de convoquer une conférence provinciale au cours de juillet prochain. Ce comité aura charge de l'organisation de cette conférence, d'en préparer l'agenda, de voir aux voies et moyens et d'entretenir le comité exécutif du Congrès pour l'ob-

tention de cette charte et d'en faire rapport à cette conférence."

Cette fédération s'occupera tout particulièrement des affaires qui intéressent le monde ouvrier de la province, sans toutefois venir en conflit avec le Congrès des Métiers et du Travail du Canada.

Il a été décidé qu'une conférence sera convoquée, en juillet prochain et qu'elle se réunira aux Trois-Rivières.

Les délégués ont choisi les membres du comité chargé de préparer un agenda et de mettre en vigueur la résolution adoptée.

Le comité se compose de MM. Raoul Trépanier, président, Montréal; O. Fleury, vice-président, Québec; Pierre Lefèvre, vice-président, Montréal; Gus. Franço, secrétaire, Montréal; J. Cupello, Montréal; J.-A. D'Aoust, Trois-Rivières, Jos. Matte, Québec.

Ce comité aura aussi charge de rédiger les règlements de la fédération.

## COMITE DE LA FETE DU TRAVAIL

Le comité de la Fête du Travail du Conseil des Métiers et du Travail pour 1937 s'est réuni, lundi soir, au bureau de l'Union des Employés de tramways, 1153, rue Saint-Denis, où le comité se réunira à chaque appel du secrétaire, le mardi soir.

Le comité a procédé à l'élection des officiers qui mèneront à bonne fin le succès de la Fête du Travail: M. Lionel Thibault, représentant le local 249 des Travailleurs en chaussures, a été élu président; M. H. Corrigan, du local 134 des Chaudronniers, vice-président; M. J.-E. Gariépy, de l'Union Typographique Jacques-Cartier No 145, secrétaire.

Tous renseignements relatifs à la prochaine Fête du Travail seront fournis par le secrétaire Gariépy, en s'adressant au No 11, rue Saint-Paul Ouest, LA. 5361.

## CHEZ LES TRAVAILLEURS EN FER

Le local 307 de l'Union des Travailleurs en fer tiendra dimanche prochain son assemblée régulière, à h. 30, au No 415, rue Ste-Catherine Est. Tous les membres sont invités à assister à cette assemblée qui sera la première fermée tenue depuis le commencement de l'année et sera des plus

importantes parce que de sérieuses résolutions y seront soumises. Plusieurs rapports seront soumis par le secrétaire sur certaines plaintes au sujet d'un important travail actuellement en cours, de même que par l'agent d'affaires, sur les négociations et sur le rapport de la délégation des unions internationales à Québec.

Tous les membres sans travail sont priés de se rapporter au secrétaire et donner leur adresse. Tous ceux qui ne font pas partie de l'Union sont priés de prendre note que le bureau du secrétaire est ouvert pour renseignements tous les jours, de 9 heures du matin à midi, au No 415, rue Sainte-Catherine Est.

## LES RENARDS DE NORVEGE

Les 300,000 renards argentés des fermes d'élevage de la Norvège sont des descendants d'un couple acheté au Canada en janvier 1914. Le prix payé pour ce couple fut alors de \$15,000. Aujourd'hui on compte près de 10,000 fermes d'élevage de renards en Norvège. Elles ont rapporté l'an dernier \$5,237,000. Le service industriel du Canadien National qui fournit ces chiffres dit qu'il a été vendu 138,707 peaux de renards en Norvège l'an dernier, la plus grande partie en Angleterre.

# Index des unions ouvrières

## LABOR DIRECTORY

**MONTREAL TRADES AND LABOR COUNCIL.** — Meets every 1st and 3rd Thursday of each month at the Mount Royal Hotel. President, Raoul Trépanier, 1153 St. Denis Street; Corresponding Secretary, J. E. Gariépy, 11 St. Paul Street West; Vice-Presidents: Pierre Lefèvre, room 10, Monument National, and Jack Cuppello, 415 St. Catherine Street East.

**UNION DES EMPLOYÉS DE TRAMWAYS DE MONTREAL, Local 790** — Association Amalgamée des Employés de tramways électriques et de Chauffeurs d'autobus d'Amérique. — Montreal, "Tramways Employees' Union, Local 790, Amalgamated Association of Street, Electric Railway, and Motor Coach Employees of America; Quartiers généraux — Headquarters: 1153, rue Saint-Denis, téléphone: Lancaster 2503. Officers: — Officers: Gérard Gagnon, vice-président international; Gérard Gagnon, président; J.-Georges Gagnon, vice-président; J.-A. Philibert Corriveau, secrétaire-financier — financial secretary; Raoul Trépanier, agent d'affaires — Business agent; Alberto Brodeur, trésorier — treasurer; John Alary, secrétaire-correspondant; Wilfrid Latour, sentinelle. Le local se réunit le deuxième mercredi de chaque mois, à la salle de l'Union de Commerce, 1079, rue Berri, et l'exécutif le lundi précédant l'assemblée régulière, à 1153, rue Saint-Denis.

**FRATERNITE DES WAGONNIERS DE CHEMINS DE FER D'AMERIQUE, Logo Sainte-Marie No 234.** — Assemblées régulières: 2e et 4e vendredis soirs de chaque mois, dans la salle de l'Assistance Publique, rue Lagouchetière Est. Président, Henri Massé, 5054, rue Fabre, FR. 2406; Vice-Président, C. Letendre, 1616, rue William-David, CL. 6839; Secrétaire-Archiviste et Correspondant, C. Miron, 5517, 11e Avenue, Rosemont; Secrétaire-Financier, R.-B. Lamarche, 4505, rue Delorimier, chambre 7; Secrétaire-Trésorier, A. Bertrand, 2345, rue Aylwin, AM. 1880; Guides: O. Côté et A. Lapierre; Sentinelle, A. Berthiaume; Maître de cérémonies, Jos.-P. Lefebvre, 4564, rue Garnier; Gardien, H. Dubuc. Comité local de protection: Président, H. Vaillancourt, 2494, rue Rouen, FR. 5590; Secrétaire, H.-J. Linoges, 3973, rue Sainte-Catherine Est, AM. 0471; Membres du Comité: P. Nolet, 7350, rue Saint-Hubert, CR. 6200, C. Miron, 5517, 11e Avenue, Rosemont, CL. 6220, Jos. Gour, 4539, rue Delorimier, AM. 9177, Alfred Gauthier, 2105, rue Préfontaine, FA. 1562, Auditeurs: E. Deniger, 2402, rue Chapleau, D. Roy, 4602, rue Cartier, D. Laporte, 2029, rue Valois.

**ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DEBARDEURS, Local 373, INTERNATIONAL ASSOCIATION OF LONGSHOREMEN, Local 373.** — Quartiers généraux — Headquarters: 406, rue Champ de Mars; téléphone: HARbour 0728; Officers — Officers: Karl Trölsans, Président; J. M. Shannon, Secrétaire-Trésorier — Secretary-Treasurer; Donat Bibeau, Agent d'affaires — Business Agent; Arthur Gravel, Vice-Président; Hector Marchand, Secrétaire-Archiviste français; Bert Lexmond, Secrétaire-Archiviste anglais — English Recording Secretary; Georges Duchaine, Interprète — Interpreter; Lucien Morel et Téléphone Brûlé, sergents d'armes. Le local se réunit le 1er et le 3e lundi de chaque mois, à 8 heures du soir, à la salle des Débardeurs, 406, rue Champ de Mars, et l'exécutif les dimanches précédant les assemblées régulières, à 9 heures du matin.

**PLATEAU 0762**  
**AVENUE TAVERN**  
100% ORGANIZED  
Light and Dark Ales and Lagers  
Special Parlor for Ladies  
1445 Bleury Street, MONTREAL  
Opposite Imperial Theatre

Tél. Lancaster 3858  
**Salon de Fleurs St-Denis**  
1590, RUE SAINT-DENIS, (Édifice du Théâtre St-Denis)  
Spécialités:  
Bouquets de Noces, Tributs Floraux  
Écompte de 10% aux lecteurs du "Monde Ouvrier"  
Mme J. Z. PILON, Rés. Harbour 7901

**NOS POMMES EN MALAISIE**  
Les pommes canadiennes sont tellement en demande dans les îles de la Malaisie anglaise que les consommateurs ne refusent pas de payer un prix plus élevé. Toutefois, les automobiles sont le principal produit canadien exporté dans ces îles où l'on rencontre quatre compagnies canadiennes d'assurance-vie, deux compagnies d'assurance contre les accidents et une filiale canadienne d'une fabrique d'automobiles. Le Chemin de fer national du Canada possède des bureaux à Singapour.

Avis est par les présentes donné que Marjorie Isabel Meldrum Andersen, de la Cité de Windsor, Province d'Ontario, s'adressera au Parlement du Canada, à sa présente ou prochaine session, pour un Bill de divorce de son mari, Niels Aegedius Andersen, prospecteur, du village de Noranda, Province de Québec, et résidant dans le village d'Oskaleeno River, Province de Québec, pour cause d'adultère et d'abandon.  
Daté à Montréal, ce 28ième jour de janvier, 1937.  
Crankshaw, Crankshaw, Gaboury & Almond, Procureurs de la Requérente, 507 Place d'Armes, Montréal.

Avis est par les présentes donné que Lorraine Olive Lafontaine Caron Pilot, de la Cité de Montréal, Province de Québec, s'adressera au Parlement du Canada, à sa présente ou prochaine session, pour un Bill de divorce de son mari, Edward Frederick Pilot, Agent, de Aylmer, Province de Québec, pour cause d'adultère et d'abandon.  
Daté à Montréal, ce 13ième jour de janvier, 1937.  
Crankshaw, Crankshaw, Gaboury & Almond, Procureurs de la Requérente, 507 Place d'Armes, Montréal.

**CONSEIL DE DISTRICT DE MONTREAL DE LA FRATERNITE UNIE DES CHARPENTERS-MENUSIERS D'AMERIQUE — MONTREAL DISTRICT COUNCIL OF CARPENTERS AND JOINERS OF AMERICA.** — Président: Esdras Secours; Vice-président: Ferdinand Doucet; Trésorier: Emery Lanthier; Secrétaire: Pierre Lefèvre; Gardien: L.-G. Béclair; Agents d'affaires: Edouard Toussaint et Jack Shears.  
Les assemblées sont tenues tous les mercredis soir à 8 heures, au Monument National, 1182, boulevard Saint-Laurent, chambre 10. Téléphone: Lancaster 5754.

**LOCAUX AFFILIES**  
U. L. 134, s'assemble tous les lundis soir au Monument National, chambre 15.  
U. L. 178, s'assemble le 1er et le 3e jeudi, au Monument National, chambre 10.  
U. L. 1127, s'assemble tous les lundis soir, au Monument National.  
U. L. 1244, meet the 2nd and 4th Thursday, at Monument National, Room 14.  
U. L. 1360, s'assemble le 1er et le 3e lundi, à 4030, rue Notre-Dame Ouest.  
U. L. 1375, s'assemble le 1er lundi, à 159, 1ère Avenue, Lachine.  
U. L. 1558, s'assemble le 1er vendredi, à 1651, rue Létourneux.

U. L. des MEMBRES ASSOCIES, s'assemble le 2e et le 4e mardi, au Monument National, chambre 11.  
**FRATERNITE UNIE DES CHARPENTERS-MENUSIERS D'AMERIQUE, Local 134.** — Président, Ferdinand Doucet, 1909, rue Cartier; vice-président, Elzéar Bernier, 1508, rue Darling; secrétaire-archiviste, Pierre Lefèvre, 1182, boulevard Saint-Laurent, Chambre 10; secrétaire-financier, Edouard Larose, 6563 Delanauddière, DO. 3288; secrétaire-trésorier, Ernest Tisdelle, 1316 Gifford; conducteur, J.-B. Roy; sentinelle, Zénon Primeau. Le local s'assemble tous les lundis soir de chaque mois au Monument National, 1182, boulevard Saint-Laurent.

**FRATERNITE UNIE DES CHARPENTERS-MENUSIERS D'AMERIQUE, Local 1558 — Maisonneuve.** Assemblée le 1er vendredi du mois au No 1651, rue Létourneux, Temple des Buffalo. Président, J.-A. Chamberland, 1520, rue St-Germain; vice-président, Aram Houli, 4596, rue Lafontaine; secrétaire-archiviste, correspondant et financier, Charles Thibeault, 2611, rue Bourbonnière; trésorier, J.-W. Corbett, 2444, rue Montsabrè; conducteur, Laurent Durand, 5223, rue Papineau; gardien, Emile Laliberté, 1895, rue Chamby; Syndics: Aram Houli, P. Massé, O. Prault, Délégués au Conseil de District: J.-A. Chamberland et Phyllis Massé.

**ALLIED PRINTING TRADES COUNCIL.** — To promote the interests of the Allied Union Label (which can be had in either the French or English language). The following organizations comprise Council: Typographical Union No. 176; Jacques-Cartier Typographical Union No. 145; Printing Pressmen and Assistants' Union, No. 52; Bookbinders' Union, No. 91; Photo Engravers' Union, No. 9; Stereotypers and Electrotypers' Union, No. 33; Amalgamated Lithographers of America, No. 27. President, Walter Forrest; Vice-President, Charles Arpin; Recording Secretary, A. F. Riard; Secretary-Treasurer, James Philip, Room 405, 455 Craig Street West. Executive: John Moore, Alfred Quéry and J. A. Riard, Auditors: John Kelly, E. Petit, Arthur Langevin. Telephone: MARquette 7489. Council meets Second Tuesday of each month at 7 Craig Street East.

**UNION TYPOGRAPHIQUE JACQUES-CARTIER No 145** — Assemblée le 1er samedi du mois, à la salle de l'Union de Commerce, 1079, rue Berri. Président: J.-W. Blaquière, 7174, rue Christophe-Colomb, téléphone: CR. 3860; secrétaire-trésorier, Henri Richard, 3592, rue Dorion, téléphone: AMherst 7034.

**TYPOGRAPHICAL UNION No. 176** — Meets first Saturday of each month at the Mount Royal Hotel. Thomas Robertson, President, 3541 Van Horne Avenue; James Philip, Secretary-Treasurer, Room 405 — 455 Craig Street West. Business hours: 9:00 a.m. to 5:00 p.m. Saturday, 9:00 a.m. to 1:00 p.m. Telephone: MARquette 7489.

**UNION DES TRAVAILLEURS EN CHAUSSURES, Local 219. — BOOT AND SHOE WORKERS' UNION.** — S'assemble tous les vendredis du mois à 8 heures du soir, au No 1331 Ste-Catherine est. Président, Henri Béland, 6389, rue St-Laurent; 1er vice-président, Jos. Beauregard, 1598, Beaudry; 2ème vice-président, R. Ménard, 1777 Montcalm; secrétaire-archiviste et correspondant, Noël Gervais, 2112 Wolfe; agent d'affaires et secrétaire financier, C. McKercher, 1331, Ste-Catherine est, téléphone CHerrier 6511 (privé CL. 6123); sentinelle, Arsène Leclair, 2289 Delorimier. L'exécutif s'assemble le 1er et le 3ème mercredi de chaque mois à 1331 rue Ste-Catherine est, à 8 heures du soir. Président, Lionel Thibault, 4820 Cartier; secrétaire, Noël Poirier, 4102 rue Bordeaux.

**FRATERNITE DES PEINTRES, DECORATEURS ET TAPISSIERS D'AMERIQUE, Local 349.** — Assemblées 2e et 4e lundis au No 1331, rue Sainte-Catherine Est. Président, J.-E. St-Laurent, 9060, rue Notre-Dame Est; vice-président, N. Martel, 1840, rue Cartier; secrétaire-correspondant, A. Gauthier, 1155, rue Beaudry; secrétaire-financier, Raoul Gervais, 2585, boulevard Gouin; trésorier, L.-P. Bois-selle, 4651, rue Delorimier; conducteur, Jos. Renaud; gardien, Jules Boulet, 1465, rue Champlain; auditeurs: A. Bolsmenu, 4621, rue Colonial, E. Desève, 6631, rue Saint-Dominique, Jos. Chartrand.

## THEATRICAL FEDERATION OF MONTREAL AND VICINITY

**AMERICAN FEDERATION OF MUSICIANS, Local No. 406** — Telephone: PLateau 5200. Stewart Dunlop, President; Edward Charrette, Secretary. Office address: Room 11, Mount Royal Hotel. Meets First Monday each month, 10 A.M., Mount Royal Hotel.

**THEATRICAL STAGE EMPLOYEES LOCAL UNION No. 56.** — Meets 11:30 P.M. Every 1st Tuesday each month at the Mount Royal Hotel. P. J. Ryan, President; F. W. Cooper, Secretary. Office address: Room No. 4, 1242 McGill College Avenue. Telephone: LANcaster 2753. P. O. Box 236, Station "B."

**MOVING PICTURE PROJECTIONISTS LOCAL UNION No. 262.** — P. J. Ryan, President; E. Lamy, Secretary. Office address: Room 32, Bank of Montreal Bldg., 1200 University St. Telephone: PLateau 5562. Meets Second Wednesday of each month at 11:30 P.M. in the Mount Royal Hotel.

**UNION INTERNATIONALE DES BARBIERS-COIFFEURS D'AMERIQUE, Local 455** — de Montréal. S'assemble le troisième mardi de chaque mois, au bureau de l'Union, 251, Sainte-Catherine Est, chambre 11. Président, Bruno Roy; secrétaire-archiviste, Ernest Audet, 1252 Bleury; secrétaire-trésorier et agent d'affaires, Frank Giroux, 254, Ste-Catherine Est, chambre 11. Heures de bureau: APRES-MIDIS, mercredi de 2:30 à 4:00, vendredi de 2:30 à 2:45. SOIRS, les mardis et ceux du premier et du dernier de chaque mois, de 7:30 à 8:30. Samedis, le bureau est fermé.

# Notre objectif pour 1937

10,000 de circulation de plus qu'en 1936

Nous voulons des agents dans tous les centres industriels. Nous leur allouons une généreuse commission.

## UNE CIRCULATION MASSIVE

Tel est le but de la campagne que nous entreprenons et que nous nous proposons de poursuivre sans répit jusqu'au terme de l'année courante.

Il faudrait, naturellement, que chaque union internationale ou affiliée au Congrès des Métiers et du Travail du Canada abonne ses membres "en bloc" ou commande régulièrement au moins un certain nombre d'exemplaires du *Monde Ouvrier*.

Quand le journal sera livré au domicile du membre, le prix de l'abonnement sera de \$1.00 par année.

Lorsque les exemplaires seront livrés, en bloc, au siège social de l'union intéressée, l'abonnement sera d'un sou par exemplaire ainsi livré.

Pour les abonnés non membres d'une union ouvrière, l'abonnement sera de \$2.00 l'an.

## JOIGNEZ L'UTILE A L'AGREABLE

Nous ouvrons un grand concours de propagande par l'abonnement qui se terminera le 1er décembre prochain. Ce concours sera doté de trois prix intéressants qui iront aux trois propagandistes de la cause ouvrière qui nous enverront le plus grand nombre d'abonnements au cours de cette année:

- 1er prix: un costume d'union fait sur mesure;
- 2e prix: une paire de chaussures d'union;
- 3e prix: un chapeau d'union.

Ce concours sera sous le contrôle de la Ligue de l'Étiquette du Conseil des Métiers et du Travail de Montréal.

## QUI VEUT GAGNER UN DE CES PRIX ?

Adressez-vous à

**BEN. DROLET, gérant de la circulation,**  
11 ouest, rue Saint-Paul, Montréal.

## A Challenge to Reactionary Employers

Labor Well Served by the Hon. Mr. Rogers, Dominion Minister of Labor Stands Squarely Upon the Right of the Workers to Organize.

By BERNARD ROSE.

The ringing declaration of the Minister of Labor in the Dominion Cabinet that the right to organize is a civil right should hearten the toilers throughout the country. The Minister is an acknowledged authority on constitutional law and has devoted many years to the study of Government and Political Science. His opinion and support is therefore all the more timely and valuable.

The right to organize must be exercised by all gainfully employed workers within the fullest constitutional and economic limits. Any attempt to abridge it must be resisted. It is the most important and valuable of the rights possessed by the citizen of a democratic country.

Not even the most caustic and prejudiced critic of the trade union can deny that but for its position the worker would be much worse than it is today. One need only think of the time when the worker was unorganized to appreciate the real gain he has made since the trade union movement began.

How many years is it since governments created special departments of Labor to deal principally with questions and matters affecting the economic and social welfare of the wage earner?

Why was this necessary and desirable change brought about? The answer is a simple one. It was due to the activities of labor leaders and their organizations insisting that labor's needs and problems be dealt with by a special department of the Government. Has the community or the nation suffered as a result? What could the average legislator have attempted or accomplished on behalf of labor unless he was approached and told that he owed it to his constituents to favor the measures that were intended to right wrongs and eliminate abuses?

There are many who feel that the workers in the past were unfairly treated; but the influences against change are still so strong that we can quite understand the hesitancy of those who sit in Parliament or Legislature and sympathetic to the toilers when drastic reform is required.

How many employers in former decades voluntarily put into effect a reduced working day; increased wages; refused to employ women and children below a certain age; instituted sanitary and safety regulations; made industry bear the cost of accident leading to temporary or permanent disability?

The hundreds of laws Parliament and Legislature adopted were entirely due to the persistence and agitation of Organized Labor acting through its accredited representatives. If this was properly explained to the non-unionist he would better appreciate what the unions have done to uplift all who toil.

The average employer will not of his own motion introduce and carry out reforms that make for the economic and social betterment of the employee. Within recent years there have been a few notable exceptions but they are a mere fraction of the whole.

The worker without an organization is totally helpless — this applies even to those who look upon themselves as superior to the wage earner.

Even Government employees have found it advisable to form associations in order to better present their claims for consideration.

What can the individual workman do against a giant corporation or group of employers? The situation put in this light makes him realize how impotent he is to influence the policy of the employer who today largely acts through officials anxious to retain the goodwill of their superiors rather than the men on the pay roll.

Unemployment insurance, old age pensions and scores of other measures are directly due to the work and influence of the trade unions. They were literally forced out of parliaments and legislatures; and what is more to the credit of those responsible for securing them is that the benefits are not restricted to trade unionists alone. The old age pension is the best example of this.

The stronger the union, the more its members are respected, both by governments and employers. Employers in the past and even today have shown hostility to unions of their workers. Their principal objection is the alleged interference of the union with the carrying on of their business. Unions undoubtedly abridge the unrestrained liberty of the employer to take the fullest advantage of the work seeking employee in a competitive labor market; but Society, interested in the welfare of its members, is equally as interested in securing for them a measure of economic equity. Employers form powerful associations with almost unlimited funds to fight the workers when they attempt to assert themselves in their demand for better treatment. The United States Steel and at the moment the General Motors have shown no inclination to share their prosperity and control with the workers. If they did we would not be confronted with the situation that exists.

Investigations have disclosed conditions that exist in certain Canadian industries, that reflect upon the management. Can those responsible for these conditions blame the workers for expressing their indignation and demanding legislative intervention? If employers will continue regarding their employees as mere cost items they must not be surprised if they not only assert their right to organize but insist on that recognition without which the value of unionism is considerably diminished. The belief still strongly held by certain employers that the buying of labor power although it is contained in human beings is a mere matter of market higgling is being rapidly undermined. The enlightened few who have reoriented their viewpoint now treat their employees as fellow workers interested in the success of the enterprise and entitled to

a fair share of what it produces as well as the right to be consulted in the matter of policy when security of employment is discussed.

Change and reform are urgent and essential, otherwise the whole capitalistic system will go by the board.

I prefer an enlightened and adaptive capitalism in a democratic commonwealth to Communism or Fascism. In the first the workers enjoy a measure of freedom that the two latter deny.

It was under capitalism that the workers have demonstrated what can be accomplished by united effort. The trade union and co-operative movements are testimony to the ability of the workers to promote their own welfare if they are so minded.

As the power and influence of organized labor grows and it is wisely led, it will force capitalism to become increasingly co-operative — that is, give first consideration to the wants and welfare of the productive wage earner. It is this conception of industry that is so eloquently expounded by the Prime Minister in his notable work: "Industry and Humanity."

I have more than once expressed the view that the trade union is not only the finest form of democratic grouping, but the nucleus for building up the most powerful and constructive of broadly national social and political movements without an undue abridgment of liberty.

In the meantime the workers and their leaders must endeavor to reach a better understanding with the employer by pointing out to him the great advantage to all concerned of co-operation within the factory, mill, mine or enterprise he owns or directs.

Humanitarian legislators should emphasize not only the right but the duty of workers and employees in all industries and callings forming unions. It is again worth repeating that the union is an effective influence against Communism and Fascism.

Organized labor has able advocates in the House of Commons. On more than one occasion Mr. J. R. MacNicol, M.P., has made appreciative reference to trade unions and the advantage industry would gain in treating the toilers with the consideration they merit.

We must not expect too much of governments — even those like the present Dominion administration whose directing head possesses so remarkable a grasp of social and economic problems. The workers must learn to help themselves. They are justified in asking legislatures and parliaments to enact remedial legislation for their protection and security, but they must first demonstrate their ability to organize to their maximum strength and co-operate with employers who are ready to deal with their employees as co-partners in industry.

The trade union is Democracy's strongest shield against dictatorship — be it Capitalistic or Communist. There is no real liberty for the worker under a Soviet, Fascist or Nazi regime. To any one of them the worker is cannon fodder in the last analysis. Only in a democratic country of which our own and the United States are instructive examples can the workers shape their own destinies. To protect themselves and the State organized along democratic lines they must develop that solidarity and unity only possible through the forming of occupational associations.


If ninety-five per cent of the gainfully employed persons of both sexes in Canada belong to trade groups they can help to build a better, more prosperous and stable nation. They can at all times count upon the support of their representatives in Parliament and the Legislature who appreciate their confidence and anxious to retain their goodwill.

The workers will only get from employers and governments what they rightfully demand and are entitled to receive.

United effort and the will to victory will accomplish more for the workers in the immediate future than it has in the past.


When responsible Ministers in the Federal Government courageously and frankly reaffirm the right of the workers to form unions, it is evidence of the interest in their welfare by those in high station whose predecessors but a few decades ago, even in so-called advanced countries, gave little heed and less sympathy to the demands of the workers for social justice.

There is no code that protects workers like the Union label.  
The greatest robber of Union wages is the purchaser of unfair products.



### WE DO OUR PART

Members of the Boot & Shoe Workers' Union for 40 Years and to-day Canada's *ONLY* Men's Shoe Manufacturer belonging to the UNION.




**THE SLATER SHOE COMPANY**  
MONTREAL CANADA

*Insist Upon the UNION STAMP!*

**DEMANDEZ**  
**LA BIÈRE**  
POPULAIRE

**ASK FOR**  
THE POPULAR  
**BEER**



MOLSON

Brassée à Montréal  
depuis

**151 ANS**

Brewed in Montreal  
since

**151 YEARS**

## TO OUR READERS

Owing to the lack of space we are compelled to postpone to next week the publication of the English version of the report of the Quebec delegation of the Provincial Executive of the Trades and Labor Congress of Canada.

## The One Sane Solution

By ROBERT HEWITT.

The famous Cartoonist, Mr. Baer, in a recent issue of "LABOR" calls attention to the fact that the Council for Industrial Progress, in a recent report to President Roosevelt, stated that the productive power of factory workers in the United States had practically doubled between 1914 and 1935 but that employment showed little or no increase.

"In 1914 the value 'added by manufacture' was \$9,710,000,000; in 1935 it was \$19,794,000,000. In 1914 factory wage earners numbered 6,896,000 and in 1935 — 21 years later — the total was only 6,926,000 workers."

"These startling figures prove," says Mr. Baer, "that one of two things should have happened: (1) The working hours should have been cut in half without reduction in the total pay, thus employing twice as many workers, or, (2) Hourly wages should have been doubled in the period between 1914 and 1935. Everyone knows that nothing of this kind has happened."

"Every economist knows and concedes that this vast increase in output without a corresponding increase in employment, or in compensation to workers, is the basic reason why, every so often, our economic structure goes to smash."

I have endeavored in previous issues to emphasize the necessity for the shorter work-week with no reduction in weekly earnings as the only sane method of absorbing the unemployed and creating opportunities for the youth continually entering the labor market. I have consistently contended that the responsibility for unemployment through a lack of adjustment of the hours of labor commensurate with increased productivity, belonged to industry and that private industry must be compelled through legislative enactment to make the necessary adjustment. The above irrefutable statistical picture should be sufficient to prove, if proof is necessary, where the responsibility for unemployment lies.

It should be abundantly clear to anyone by this time, however, that private industry is not going to voluntarily accept the responsibility for unemployment, or make the necessary adjustment. Private industry is not operated for the purpose of service to the public, or providing employment for workers. Its primary object is the making of profits, and while it may be a short-sighted policy for private industry to drive our industrial system so far out of balance than in the words of Mr. Baer: "every so often our economic structure goes to smash," the fact remains that it is its policy and will continue so unless and until through government intervention it is made to understand that the rights of its employees and the welfare of the nation cannot be longer disregarded.

In her annual report recently disclosed, the Secretary of Labor Frances Perkins declared:

"It is a matter of grave concern that employment has lagged behind production. While industrial production last year gained 25 per cent over 1935, factory employment gained only 7.9 per cent."

"The real buying power of wages must rise continually to maintain a healthy economic and social balance. Shorter hours are offered as perhaps the most satisfactory way of dealing with unemployment. Voluntary agreements among employers within an industry, and possibly between one industry and another would be a step in the right direction. I doubt, however, that employers could be induced to recognize their responsibility without compulsory legislation."

Miss Perkins then went on to outline a rather ambitious program for the Labor Department. In addition to shorter hours and higher wages was the elimination of child labor, adequate care of the aged, diseased and maimed, and improvement in living conditions of the wage earners, of the right of workers to join unions of their choice without interference from and quarter Miss Perkins said, there can be no question.

From the above it can be seen that the United States Administration recognizes the responsibility of industry to absorb the unemployed, and further, that it does not look for any voluntary recognition or admission of that responsibility on the part of private industry itself, therefore the need for compulsory legislation to that end.

What is our Canadian Government doing under similar circumstances? Is it making any attempt to compel private industry to maintain a balance between production and employment? I may be wrong, and I hope that I am, but my observations lead me to the conclusion that its efforts up to the present seem to be directed toward absolving private industry of all responsibility for unemployment, and trying to devise means whereby the government itself can provide employment under conditions that will not make the workers too independent of the terms of employment that seem agreeable to industry. And not content with saying in effect to industry: "Alright, turn them adrift when you cannot use them and we will feed them until you require them again, so that your profits and dividends will not be interfered with," but they are actually in some instances, subsidizing industry in various ways.

Another pet solution of our Government seems to be arrangement with the Banks for small loans to the public at low interest rates, an added inducement to get into debt in order that we may be able to provide temporary employment for unemployed workers who really should have been retained in industry by the simple process of an adjustment of the hours of labor. All to relieve private industry of its responsibility for unemployment.

The Canadian Parliament will be in session shortly. Let us hope that the Speech from the Throne to be delivered by His Excellency the Governor-General will indicate at least some understanding on the part of our Government of the causes of our great problems. Let us hope that it is not going to be merely a repetition of the alleged signs of recovery, and the extraordinary fortitude of the people of our glorious Dominion (a polite way of saying that we are a lot of jackasses). Let our Government, once and for all, place the responsibility for our great unemployment problem right where it belongs; let it say to private industry, "adjust your hours of labor until every employable person is employed, and our problem disappears, while at the same time a market is provided for our output." — *The Federated Railwayman.*

## Parliament from the Gallery

By GRACE MacINNIS.

The C. C. F. group in Parliament is determined to protest against the increased armaments of the Government. C. G. MacNeil made a vigorous attack against the militarization of Canada when he moved a want of confidence motion. He spoke for over an hour a carefully reasoned speech packed with official statistics to prove his points. A veteran of the Great War he stated: "After what I have witnessed of the suffering which following in the wake of the last war, God forbid that I may have any part in preparing our young men for slaughter without first making a desperate stand for peace."

The Minister of National Defence is also a war veteran. He defended the arms increases, stating that they were merely an attempt to repair the breaches made by the depression. They implied no new policy. Mr. MacNeil stated that arms increases this year doubled those of last year. The Minister said that when he took charge of the Department in October, 1935, there was not a single fighting plane in Canada. Now he plans to build 102 planes, costing over \$3,000,000 and with a personnel of 40 officers and 519 airmen. *Yet the Minister insists that he has seen no warlike preparations.*

In the huge increases Mr. MacNeil sees a Government declaration that Canada must prepare for war. We are being put on a war footing and "when we prepare for war we get war." Is the government planning defence for Canada alone? Will it contribute to Empire defence? We should know now.

Mr. Coldwell seconded the want of confidence motion, also asking the government to define its foreign policy. Mr. Paul Martin, Liberal, asked if he were suggesting that Canada had military commitments. Mr. Coldwell replied that the arms increases implied understandings. The Prime Minister rose to state: "There are no commitments and no understandings in the nature of commitments between this Government and the government of Great Britain or any other government." Later the Defence Minister echoed: "There are no commitments, no understandings, no agreements, open or secret, of any kind."

Mr. Mackenzie insisted time after time that the new defence measures were to protect Canada solely. Mr. MacNeil wanted to know against whom. The United States? European powers? Japan? "If we are attacked it will be because of our relationship with Great Britain or our proximity to the United States." He indicated that if either of these countries got us into war it could be relied upon to defend us through self-interest. He was inclined to see more sinister sides to the present rearmament: "The profiteers are now cashing in on the profits of the next war." He demanded that in the event of a future war Canadian industry should be organized on a non-profiteering basis to make its share of the sacrifice.

Last session the Government told the House that it could not afford half a million dollars a year to pay for pensions for blind people over the age of 40, and the same government can this year hand out \$13,000,000 for extra armaments. There is grumbling over the crushing cost of relief. Yet, including this year's figures Canada's armament cost will be 150 times as great as all expenditures for relief.

Are the increases to be used "to control subversive elements from within" as suggested by the Minister of National Defence a year ago? Are we spending forty-two million dollars for policing this country?

Both Mr. MacNeil and Mr. Coldwell referred to the inadequate provision for the social security of the people of Canada. In Mr. Ian Mackenzie's own riding, said Mr. MacNeil, 150 young men were recently sentenced to varying terms of imprisonment "for no other crime than that they were without food and shelter and an opportunity of securing employment, and dared to state their needs in a public place." To deal with subversive elements "just simple, plain justice" was required. The Minister of Justice had urged the need of protecting women and children. "I wished," commented Mr. MacNeil, "that he had spoken with the same tender solicitude for the protection of women and children today who are being exposed to, and if I may use the expression, destroyed by foes even more deadly than those we may have to meet from abroad — poverty, malnutrition and social insecurity."

Mr. MacNeil made scathing criticism of arm-chair generals "whose only apparent function is to strut like peacocks in their gorgeous plumage on ceremonial occasions." If the government were serious about the need for defence let them "eliminate patronage, social nonsense and obsolete military routine." He suggested that the need on the general staff was "not so much access to additional millions for them to play around with, but just more brains." He wondered how the government could afford \$13,000,000 more for armaments this year when those who fought in the last war could not be adequately provided with the needs of life.

A French-speaking Liberal member from the province of Quebec supported the Government's policy, emphasizing the need of a good army for handling internal disturbances, notably Communism and industrial disputes. Mr. Mitchell, Social Credit member, was also impressed with the grave danger "not alone externally but internally."

The debate is being continued with every prospect of lasting for several days. Members from all groups are preparing to speak.

### INTERNATIONAL NICKEL COMPANY

Dr. J. R. Hurtubise, Liberal, Nipissing:

"On the basis of present operations the company (International Nickel) spent in Canada during 1936, in labor and salaries, \$15,800,000; in materials, \$12,500,000, and in freight, power and dividends, \$8,700,000, thus creating in 1936 a total of \$37,000,000 in direct Canadian buying power."

Mr. J. Coldwell (C. F. F., Rosetown-Biggar):

"What were their total profits last year?"

Dr. Hurtubise:

"I shall come to that in a moment...."

Mr. Coldwell:

"What were its profits last year?"  
"Last year its profits were over \$23,000,000...."

Several other members made remarks.

Dr. Hurtubise:

"From the speeches we have heard today it is evident that the desire of some honorable members is to set up socialism and communism in this country."

(House of Commons, Feb. 4, 1937.)

### BIG IDEAS

C. E. Johnston (Social Credit, Alberta) speaking in the House of Commons on Canada's foreign policy:

"I think, Sir, we should have the world's best fleet in our own waters, we should have the world's best army on our own land and we should have the world's best air fleet in our own air...." "Current History" for January 1937 will give us an idea of Mr. Johnston's ambitions for Canada:

The world's best fleet? Great Britain leads now with 1,161,000 tons. Canada would have to do better than that.

The world's best army? Canada would have to beat Germany and the Soviet Union, each with 1,300,000 men. Possibly immigration would help, though much could be done by training babies in arms.

The world's best air fleet? Again Canada would have to overtop the Soviet Union which has now some 4,000 planes and is building more.

Being a late entry into the armament race Canada will have to make up for lost time. But with men of drive and big ideas — And, as Mr. Johnston indicates, we can easily pay for it with Social Credit.



## FROM NEAR AND FAR

### THE NEW PROSPERITY

Canadian income tax payments for the first ten months of the current fiscal year were up 24% compared with the like period of the previous year. Employment was up less than 5%. Some wage rates were up 5 to 7½%. But living costs were also up.

Herewith official indexes of retail sales of groceries and meat shops:

November, 1935	75.4
November, 1936	73.6
Decline: 1.8 points or 2.4%.	

Cost of food in family budget of the Dominion Labor Department per week:

November, 1935	\$8.04
November, 1936	8.32
Increase: 3.8%.	

Allow for an increase in population during the year of 1.3%, and a decline of 7.5% in the food consuming standard of the urban family is indicated.

That is surprising in view of reports of recovery. A partial explanation is perhaps contained in a recent report of the Canadian Family Welfare Council which says wages of unskilled and semi-skilled workers have continued to shrink until the family with a single breadwinner in employment would be better off on the dole.

The new prosperity is one-sided. Production and profits increase faster than consumption, employment and real wages. This means a tendency to produce the conditions of another depression. If war does not intervene, the present business cycle will — if of the same duration as the last cycle — end in a financial panic towards the close of 1938.

This will be followed by a tremendous convulsion of social bankruptcy — that is, unless governments and people make up and radically change the system in which the processes of production have the mastery over men instead of being consciously controlled by them, which they show no real sign of doing.

Banks have over 40% of their funds invested in government bonds, the value of which depends upon the ability of governments to collect taxes. There will be a big shrinkage of this tax-collecting ability in the next depression while demands on governments for relief of unemployed will be tremendous. Credit, the *sine qua non* of developed capitalism, will enter upon its final bacchanalia. All forms of value will shrink. Moratoria and printing press money may postpone the final plunge into social insolvency but will not prevent it. President MacDonald of the St. Francis Xavier University, Nova Scotia, has said that Canada is the one industrial country in which Capitalism has a slim chance of

**NOTICE OF APPLICATION FOR DIVORCE**  
Notice is hereby given that Constance Hope Davidson, of the City of Westmount in the Province of Quebec, married woman, will apply to the Parliament of Canada, at the present session or at the next session thereof, for a bill of divorce from her husband Wayne Davidson, merchant, of the City of Westmount in the Province of Quebec, on the grounds of adultery.

Dated at Montreal in the Province of Quebec this 17th day of February, 1937.

BERCOVITCH, COHEN & SPECTOR,  
Advocates, 411 St. James Street, West,  
Montreal, Quebec, Canada,  
Attorneys for the Applicant.

weathering the next depression. But Canadian capitalism cannot long survive while Mr. Bennett's vision of "the crash and thunder of topping capitalism" is being fulfilled elsewhere.

If the workers do not develop the sense and guts to organize, the social convulsions of the next depression will involve them and their families in such misery as the world has never known. Only by organized effort will they be able to cushion the shocks of the collapsing system of commodity production. Only, if they have strong unions, will they be able to clear away the débris and rebuild society before most of them perish in the ruins.

C. McKAY.

### INDUSTRIAL EMPLOYMENT

Ottawa. — Canadian indexes of industrial employment, adjusted for seasonal variations, during the year 1936 were:

January	106.1
February	103.9
March	103.7
April	103.2
May	102.4
June	100.5
July	100.9
August	101.1
September	102.7
October	105.0
November	106.6
December	102.8

### ILS Y VIENNENT

M. G.-F. Swift, président de la compagnie du même nom, des Etats-Unis, annonce des dispositions par lesquelles 31,500 de ses employés payés à l'heure vont bientôt bénéficier de "vacances payées" d'une à trois semaines par an, selon les états de service.

Tous les employés de cette catégorie, de l'un ou l'autre sexe, ayant travaillé deux années ou plus pour cette firme, deviendront de droit bénéficiaires de cette mesure de salubrité publique. C'est ainsi que 18,000 ouvriers et ouvrières auront une semaine de vacances cette année, alors que 12,000 autres en auront deux, et 1,500, trois; ces derniers, parce qu'ils auront au moins 15 ans de service et les précédents au moins 5 ans.

Voilà un exemple que les employeurs canadiens devraient se hâter de suivre et même de dépasser.

### JUDGE SCRAPS PRINTERS' CODE

The Province of Alberta will have to go all through the routine again of establishing a printers' code, following a decision of Magistrate Gibson, at Edmonton, who ruled that the original code adopted some time ago is non-operative, because of an omission in the Order-in-Council proclaiming it. The judgment affected only the printers' code, although it is only one of several such codes put into effect in recent months, under provisions of the Trade and Industry Act. The printers' code set fair prices, below which it was declared illegal to sell, and listed a large number of unfair business practices, which were prohibited.

### LE MONDE OUVRIER

Rédigé en collaboration  
Le seul journal ouvrier bilingue au Canada  
Un médium national pour les ouvriers.

### The Labor World

Canada's Only Labor Bilingual Paper.  
A National Medium for the Workers.



Member of the International Labor Press  
Membre de la Presse internationale  
Ouvrière d'Amérique

BEN. DROLET  
Gérant de la circulation  
Circulation Manager

### The Canadian Converters Company, Limited

470 LAGAUCHETIERE ST. WEST  
MONTREAL

A lesson from the depression—Be a Civil Servant—Postman, Customs Examiner, Clerk, Stenographer, etc. Free Booklet "How to get a Government Job." M.C.C. Civil Service School, Toronto (10)

### The Windsor Hotel

ON DOMINION SQUARE  
MONTREAL

J. Aldéric Raymon Wilfred A. Stead  
Vice-Président Manager

### CES TERRES ABANDONNEES...

Quiconque voyage dans les vieilles paroisses du Québec observe un peu partout des bâtiments de ferme dont les ouvertures sont recouvertes de planches solidement clouées. C'est l'indice évident d'une terre abandonnée, selon la plupart des voyageurs. Et comme il se trouve nombre de ces terres de part et d'autre dans toute la province, ces voyageurs ont l'impression qu'il se trouve dans la province de Québec une quantité suffisante de terres abandonnées pour régler le problème de l'établissement de tous nos fils de cultivateurs et de toutes les familles d'anciens agriculteurs chômeant dans les villes.

"Pourquoi expatrier nos gens dans les forêts lointaines de l'Abitibi, quand nous avons tant de terres abandonnées dans nos paroisses?" se demandent-ils.

Il faut dire que d'après toute apparence, une telle question est justifiable. Mais bien souvent les apparences sont trompeuses... et en voici justement qui trompent la plupart des voyageurs-observateurs qui n'ont pas le temps de faire une enquête bien approfondie.

Ces bâtiments de ferme délaissés peuvent signifier les situations bien variables. D'abord, il se peut fort bien que telle terre qui paraît abandonnée soit tout de même cultivée par "Poléon", propriétaire de deux autres terres "abandonnées", terres achetées en vue d'y établir ses quatre garçons qui grandissent, qui se marieront probablement d'ici cinq ans.

Aussi cette terre peut fort bien avoir été abandonnée pour cause. Après enquête si l'on découvre que cette cause est un manque absolu de fertilité, ce serait mal servir l'oeuvre de la colonisation que d'y établir une autre famille vouée d'avance à la faillite.

Dans tous les cas, lorsqu'il s'agit d'une terre abandonnée dont le nombre dans chacune de nos paroisses agricoles est de beaucoup moindre que le nombre de fils de cultivateurs de cette paroisse devant être établis, une enquête sérieuse doit être faite.

Aussi, l'établissement de bonnes familles sur ces terres doit-il être organisé concurrentement avec l'établissement d'un fort plus grand nombre de familles sur les terres nouvelles qui abondent dans la province de Québec. J.-B. LANCTOT.



Our Leading Amusement Places

Dans nos Théâtres

## PALACE

Greta GARBO LOVES  
Robert TAYLOR in  
"GAMILLE"

Added Attraction  
DEANNA DURBIN in  
"EVERY SUNDAY"

## CAPITOL

"THE PLOUGH AND THE STARS"

with BARBARA STANWYCK

Added Attraction  
"We're on the Jury"

## PRINCESS THEATRE

IRVING BERLIN'S

"ON THE AVENUE"

with DICK POWELL and  
MADELEINE CARROLL

Added Attraction

"Trapped by Television"

Daily 10-1, Sunday 1-2, 25¢



DOMINION TEXTILE CO.  
LIMITED

### J. SYLVIO MATHIEU

SERVICE DE TOILETTE

Tabliers, Jaquettes, Gilets, Nappes, Napkins, Serviettes de barbiers, etc., et tout autre article à l'usage de la toilette.

LINGE DE FAMILLE A LA LIVRE

Buanderie: 1871, rue CARTIER  
Tél.: AMherst 8566

Résidence: 3851, rue Dandurand  
Tél.: CLairval 2230

Wires and Cables—Telephone Apparatus—Fire Alarm and Police Signalling Systems — Radio Transmitting and Receiving Equipment.

Made in Canada by

**Northern Electric**  
COMPANY LIMITED

Plant and General Offices  
MONTREAL, P. Q.

### DOMINION BRIDGE CO.

Limited

Head Office and Works at  
LACHINE, P. Q.

Branch Works:

Amherst Ottawa Toronto  
Winnipeg Calgary Vancouver

Téléphone: CRescent 2149

Maison Canadienne-Française

Unionistes — ATTENTION — Union Men



Réparations et pressage de tous genres

2461 Des Carrières

MONTREAL

All Imperial products are manufactured in Canada by Canadian Workmen, at our six modern Refineries one of which is located at Montreal East.

## IMPERIAL OIL LIMITED